Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

Canada : un porc OGM autorisé sans étiquetage obligatoire

Par Christophe NOISETTE

Publié le 02/11/2026

Le Canada a autorisé, le 23 janvier 2026, la commercialisation et l'utilisation en alimentation humaine et animale de porcs génétiquement modifiés pour résister à une maladie virale. Déclaré sans risque pour la santé par les autorités canadiennes, ces dernières n'ont pas exigé de préciser, sur des étiquettes, la nature OGM des produits qui en sont issus, ce que dénonce notamment l'association Vigilance OGM.

Développés par l'entreprise Genus et sa filiale Pig Improvement Company, basées au Royaume-Uni, des porcs ont été génétiquement modifiés pour résister au virus du syndrome dysgénésique et respiratoire porcin (SDRP, ou PRRSV en anglais). Sans être spécifique aux élevages intensifs, ce virus se développe plus facilement quand la concentration de porc augmente. En France, l'Anses[i] classe le SDRP parmi les maladies ayant le plus d'impact sur l'élevage porcin français, tant par les pertes économiques que par les surinfections bactériennes et l'usage d'antibiotiques qu'elles

entraînent. Une analyse de l'Université de l'Iowa, publiée en juillet 2024, estime les pertes de production étasuniennes à 1,2 milliard de dollars (1,12 milliards d'euros) par an pour la période 2016–2020.

Selon ses promoteurs, la modification génétique opérée augmenterait le bien être animal et diminuerait le recours aux antibiotiques. Elle a été réalisée à l'aide de l'outil Crispr/Cas9 et consiste à supprimer une partie de la séquence génétique - CD163 - qui code une protéine utilisée par le virus pour pénétrer dans certaines cellules du porc.

Des OGM sinon rien ?

Avant d'entrer dans le détail de cette autorisation d'un porc OGM, il est important de préciser que ce virus n'est pas une fatalité. Ainsi, Vincent Breton, président de l'entreprise porcine québecois DuBreton[ii], a déclaré : « *Nous avons obtenu les mêmes résultats depuis des décennies sans modification génétique* », à savoir une absence de transmission du virus et donc de symptômes associés. Il précise que son entreprise obtient depuis des décennies des porcs en bonne santé, élevés sans antibiotiques, grâce aux pratiques d'élevage, à la sélection et des « *protocoles de biosécurité stricte* » (contrôle des animaux introduits, mesures d'hygiène drastique, etc.). Sur son site internet, ce producteur a clairement pris position et déclare « *s'oppose*[r] *fermement à la modification génétique dans la production animale, invoquant des préoccupations éthiques et l'absence d'évaluations des risques à long terme* ». Cette entreprise conteste également les bénéfices avancés par les promoteurs du porc OGM en les qualifiant de « *trompeurs et non étayés par des preuves* ». De même, plusieurs recherches montrent qu'il est possible d'améliorer la réponse des porcs au SDRP sans faire appel aux techniques de modification génétique.

> **« *Nous avons obtenu les mêmes résultats depuis des décennies sans modification génétique* »**
>
> *Vincent Breton, président de l'entreprise porcine québecoise DuBreton*

Une étude publiée en 2018 établit que certains animaux présentent une charge virale plus faible et une meilleure croissance malgré une infection. Ces animaux peuvent être utilisés pour choisir les reproducteurs. Mais surtout, ce qu'il faut préserver, c'est la diversité des races. En effet, cette diversité entretenue par des paysans dans le monde entier est une garantie d'une plus grande résilience. A ce titre, une étude publiée en 2016[iii] montre que le Tongcheng, une race locale chinoise, est moins affectée par ce virus que la race Large White, une race industrielle : des symptômes moins sévères, moins de lésions pulmonaires et une charge virale plus faible.

Une autorisation sans commercialisation à l'heure actuelle

En janvier 2026[iv], Santé Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments ont déclaré que les aliments issus de ces porcs ne présentaient pas plus de risques que ceux issus de porcs non génétiquement modifiés. Ils affirment également que leur valeur nutritive est comparable. Le ministère de l'Environnement du Canada a également déclaré que les risques pour l'environnement n'étaient pas différents de ceux des porcs actuellement disponibles.

Santé Canada indique également que l'importation et la commercialisation de ces porcs n'est pas encore une réalité, l'entreprise Genus souhaitant obtenir des autorisations dans d'autres pays avant de commencer à les vendre. La prudence économique de l'entreprise se comprend facilement quand on sait que le Canada exporte environ 70% de sa production porcine et que cela représente environ 5,5 milliards de dollars canadiens (3,5 milliars d'euros). A noter également que

plusieurs pays - États-Unis, Brésil, Colombie et République dominicaine – ont déjà donné leur feu vert à cette commercialisation. Genus a aussi déposé des demandes d'autorisation de son porc OGM dans d'autres marchés importants pour le Canada : le Mexique, le Japon et la Chine[v].

Il y a 6 ans, un porc OGM était autorisé aux États-Unis

En décembre 2020, les États-Unis avaient autorisé un autre porc génétiquement modifié[vi]. Ce porc, nommé GalSafe, avait été génétiquement modifié pour que ses cellules ne contiennent plus de sucre alpha-gal (galactose-alpha), une molécule allergénique. La commercialisation du porc GalSafe reste peu documentée. Deux entreprises sont publiquement identifiées comme points de vente aux États-Unis, Amaroo Hills (Tenesse et Caroline du Nord)[vii] et Washington County Meat Packing (Virginie), signalées par un annuaire spécialisé[viii] comme vendeuses locales en quantités limitées. Aucune donnée publique précisant un nombre de porc produit ou vendu n'a pu être trouvée. La faiblesse de la commercialisation s'explique sans doute en partie par une autorisation très restrictive. La FDA avait autorisé la production de ce porc OGM dans un seul élevage, dans le nord de l'Iowa, avec un plafond de 1 000 porcs par an et un seul abattoir dans le Dakota du Sud avait été désigné.

Une absence d'étiquetage critiquée

D'après Santé Canada, « *Bien que les aliments génétiquement modifiés soient considérés comme aussi sûrs et nutritifs que les aliments conventionnels, le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de l'information sur le génie génétique. C'est pourquoi, depuis novembre, nous collaborons avec l'Office des normes générales du Canada à un examen public de la norme nationale sur l'étiquetage et la publicité des aliments qui sont ou ne sont pas des produits du génie génétique* ». De fait, aucune loi canadienne n'oblige à indiquer la nature « *OGM* » des produits issus de ce cochon, sauf si la composition de l'aliment est changée ou s'il présente un risque pour la santé. Un étiquetage volontaire est toutefois possible, mais n'a jamais été mis en œuvre selon le Réseau canadien d'action sur les biotechnologies (RCAB)[ix].

Dans un communiqué publié le 29 janvier 2026[x], Vigilance OGM a également critiqué l'autorisation de ce porc et souligné que les motifs de refus de cette autorisation dépassent la seule question sanitaire : considérations éthiques, religieuses ou liées au bien-être animal.

Le RCAB, National Farmers Union et Safe Food Matters ont, ensemble, adressé une lettre[xi] à la ministre fédérale de la Santé, Marjorie Michel, afin d'exiger un étiquetage spécifique de ce porc. Dans cette lettre, les organisations rappellent que 83 % des Canadiens soutiennent l'étiquetage obligatoire, une part constante dans tous les sondages d'opinion menés depuis 1994[xii]. La lettre souligne également que « *l'Office des normes générales du Canada disparaîtra le 1er avril 2026, selon le budget 2025, nous ignorons ce qu'il arrivera de la norme d'étiquetage volontaire* ». En effet dans sa réponse en date du 26 janvier 2026, la ministre avait insisté sur la collaboration avec « *l'Office des normes générales du Canada à un examen public de la Norme nationale sur l'étiquetage et la publicité des aliments qui sont et ne sont pas des produits du génie génétique* ». Or, comme annoncé donc, l'Office des normes générales du Canada a cessé ses activités d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité, le 1er avril 2026[xiii]. Ses normes restent accessibles dans le catalogue gouvernemental, mais cette fermeture questionne le devenir de la révision de la norme d'étiquetage volontaire des aliments issus du génie génétique.

Des réserves dans la filière porcine

Les inquiétudes ne viennent pas uniquement des associations critiques vis-à-vis des OGM. Interrogé par *La Presse canadienne*[xiv], René Roy, président du Conseil canadien du porc et lui-même éleveur au Québec, indiquait, en mars 2026, ne pas vouloir utiliser ces porcs dans son propre élevage. Cependant, nulle trace d'une prise de position officielle de l'organisation qu'il préside. Au contraire, selon *The Western Producer*[xv], le Conseil canadien du porc aurait déclaré, en mars 2026 : « *Nous savons que les consommateurs nationaux et internationaux voudront s'informer sur cette technologie, mais il est important de noter qu'il n'y a pas de mécanisme pour suivre ou séparer ce produit par le biais de chaînes d'approvisionnement* ». Une impossibilité qui ne résiste pas à la simple lecture de la décision d'autorisation de commercialisation de ce porc OGM. En effet, il est écrit que « *PIC-Canada Ltd. a fourni une liste complète de tous les numéros d'identification des animaux et a confirmé que chacun des 1406 porcs-Genus résistants au virus du SRRP de la deuxième génération présente une suppression identique dans le gène cible et aucune modification hors cible détectable* ». La possibilité de la traçabilité de ce cochon génétiquement modifié est donc possible tout au long de la filière.

i Anses, « Le syndrome dysgénésique et respiratoire porcin », septembre 2022.

ii duBreton, « Dubreton demande l'étiquetage obligatoire du porc modifié génétiquement en amérique du nord », 27 juin 2025.

iii Pei, Yangli *et al.*, « Genetic background influences pig responses to porcine reproductive and respiratory syndrome virus », *Frontiers in veterinary science*, vol. 10, 20 octobre 2023.

iv Gouvernement du Canada, « Le Canada autorise l'utilisation de porcs résistants au virus du syndrome dysgénésique et respiratoire du porc dans l'alimentation humaine et animale », 23 janvier 2026.

v Genus, « 44th Annual J.P. Morgan Healthcare Conference », janvier 2026.

vi Christophe Noisette, « États-Unis : autorisation d'un cochon OGM à la consommation », *Inf'OGM* , 4 mars 2021.

vii Amaroo Hills, « GALSAFE® PORK ».

viii Alpha-gal Information, « Red meat alternatives ».

ix RCAB, « Labelling ».

x Vigilance OGM, « Santé Canada vous invite au premier BBQ OGM », 29 janvier 2026.

xi RCAB, « Approbation d'un porc issu du génie génétique – Demande d'assurer de toute urgence l'étiquetage obligatoire des aliments génétiquement modifiés », 24 février 2026.

xii RCAB, « Polls on GM Food Labelling in Canada ».

xiii Gouvernement du Canada, « Catalogue de l'Office des normes générales du Canada ».

xiv « Gene-edited pork has been approved in Canada but labels aren't mandatory », *Narcity*, 2 mars 2026.

xv Geralyn Wichers, « No way to segregate gene edited pigs Canadian Pork Council says as groups call for labeling », *The Western Producer*, 3 mars 2026.

Adresse de cet article : https://infogm.org/canada-un-porc-ogm-autorise-sans-etiquetage-obligatoire/